

D-2016-57

L'an **deux mille seize**, le **douze juillet**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2016

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (*jusqu'à 19 h 30*), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, M. MOTTAIS, M. SICOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE.

Avaient donné procuration : M. DAMBRINE à Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme VATAN à Mme ALTMAN (*à partir de 19 h 30*), Mme LAROCHE à M. SAGET, Mme DUCOURTIOUX à Mme THOMAS, Mme MARCEL à M. FRIAUD, Mme KELLER à M. DUBOIS, Mme GRAILLOT à M. SICOT, M. LECHER à M. BENEDIT.

Monsieur Olivier SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Modifications statutaires.

Madame le Maire expose que, conformément à l'article 68 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTre), les communautés d'agglomération ont jusqu'au 1^{er} janvier 2017 pour mettre leurs statuts en conformité avec les nouvelles dispositions législatives relatives aux compétences.

Par ailleurs, la prise de compétence obligatoire "Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme" au titre de la loi NOTre implique que l'agglomération modifie ses statuts sur ce point avant le 1^{er} janvier 2017.

Cette question a été délibérée au Conseil Communautaire samedi 2 juillet 2016.

Madame le Maire propose d'approuver les modifications statutaires apportées.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 15 juillet 2016

Le Maire,



Isabelle BONNICEL